

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2022

**VILLE DE
SAINT-
FLORENTIN**

N° 2022_083

Membres en exercice : 26

Conseillers présents à la séance :
19 + 3 pouvoirs

Date de publication : 16 septembre 2022

Le 15 septembre à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 8 septembre 2022 dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DELOT, M. MAILLARD, Mme SCHWENTER, M. BIOT, M. PARIGOT, Mme SEUVRE, Mme WILLEMS, Mme GRUET, Mme DELOT, M. BILLET, Mme BIOT-FLORIMOND, Mme COUDERT, M. LEFEVRE, M. SERRE, M. GORNEAU, M. PERREIRA-GONCALVES, Mme GERMAIN, M. LANGLOIS, M. DELECOLLE,

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. TIRARD (pouvoir donné à M. PARIGOT), Mme ÉTIENNE (pouvoir donné à Mme SEUVRE), Mme ROUSSEAU (pouvoir donné à Mme COUDERT),

ÉTAIENT ABSENTS : Mme GROENTZINGER, M. CAMPOS, M. LECOMPTE, Mme LANGLOIS-LENTI

Mme GERMAIN et M. LANGLOIS ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT EN
RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU)
VALIDATION ET LANCEMENT DU VOLET
OPÉRATIONS DE RESTAURATION IMMOBLIERE (ORI)**

Visa

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 303-1 (OPAH)/R.327-1(PIG), L.321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,

VU le règlement général de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH),

VU la circulaire n°2002-68/UHC/IUH4/26 relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au programme d'intérêt général, en date du 8 novembre 2002,

VU Les dispositions du règlement général de l'ANAH de juillet 2010,

VU les instructions de l'ANAH,

VU la Convention Opération Programmée D'amélioration De L'habitat En Renouvellement Urbain (OPAH-RU) signée le 28 janvier 2022 ;

Exposé des motifs :

CONSIDERANT la nécessité de mettre en œuvre les dispositifs contraignants de type ORI afin de faciliter la requalification de 11 immeubles (voir plan et désignation en annexe) très dégradés du centre ancien,

CONSIDERANT que cette mise en œuvre est prévue par la convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain (OPAH-RU) signée entre la commune et les services de l'Etat le 28 janvier 2022 (Chapitre III, Article 1 Volet 3 p.15 et 16),

CONSIDERANT que dans ce cadre l'ANAH s'est engagée à verser une subvention de 50% pour la réalisation des prestations d'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre du dispositif ORI,

CONSIDERANT que les prestations d'ingénierie ont été envisagées dans une mission complémentaire n°4 de la prestation globale du MP Suivi et animation du dispositif d'OPAH RU confiée au cabinet URBANIS (cf. Cahier des charges et BPU), pour un montant de 8 436 € par immeuble,

CONSIDERANT le Plan de financement en annexe,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

VALIDE la liste des immeubles dégradés qui feront l'objet du dispositif ORI,

SOLLICITE l'ANAH pour le versement d'une subvention d'un montant égal à 50 % pour le financement des prestations d'ingénierie nécessaire à la procédure ORI,

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

PRESTATION INGINIERIE Opérations de Restauration Immobilière

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Prestation URBANIS à l'immeuble	8 436 €	Subvention ANAH (50%)	46 398 €
11 immeubles	92 796 €	Commune de SAINT FLORENTIN	46 398 €
Montant total pour	92 796 €		92 796 €

AFFERMIT la mission IV complémentaire au marché MP Suivi et animation du dispositif d'OPAH RU confiée au cabinet URBANIS (cf. Cahier des charges et BPU), pour un montant de 8 436 € par immeuble soit un montant total de **92 796 €**,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant habilité, à signer le document et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette convention.

Fait et délibéré en Mairie,

les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

A SAINT-FLORENTIN, le 16 septembre 2022

Le Maire, Yves DELOT.



